

AVIS IMPORTANT !!

INSCRIPTIONS 2025-2026

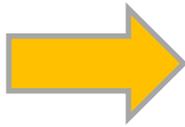
pour la Maison Relais « Aerenzdallgemeng »

Les formulaires d'inscription seront disponibles en ligne à partir **du 27 mars 2025** et pourront être déposés en mains propres à la Maison Relais aux dates spécifiques.

Deux possibilités d'inscription distinctes seront disponibles :

1. Renouvellement de votre inscription
2. Nouvelles inscriptions

Pour toute nouvelle inscription OU tout renouvellement, veuillez vous référer aux jours suivants:



- lundi, le 7 avril de 14.00 à 18 heures (vacances de pâques)
- Mercredi, le 23 avril de 16.30 à 18 heures
- Lundi, le 28 avril de 16.30 à 18 heures
- Mardi, le 29 avril de 16.30 à 18 heures

Vous trouverez en annexe toutes les informations nécessaires pour procéder au renouvellement ou à une nouvelle inscription.

Les dossiers doivent être complet pour que votre enfant soit inscrit.

Pour organiser de manière efficace les jours d'inscription, nous vous prions de vous inscrire provisoirement via le QR-Code. Vos modifications sont bien sûr acceptées. Cela nous permettra d'obtenir une estimation approximative du personnel nécessaire pour ces journées.



Si vous avez des questions par rapport au dossier, n'hésitez pas à nous contacter :

- au 87 90 82 401
- ou par mail à l'adresse suivante : relais.medernach@croix-rouge.lu

Nous nous réservons le droit de ne pas accepter les dossiers d'inscription remis **après le 29 avril 2025**. Ils ne peuvent en effet uniquement être considérés au cas où la capacité maximale n'est pas encore atteinte.

Le délai d'inscription est fixé au **29 avril 2025** et priorité sera donnée aux parents qui travaillent ! Il est donc impératif de joindre les certificats de travail (pas de contrats, ni déclarations d'impôts) sur papier avec logo et cachet de l'entreprise ou vous travaillez ! Les parents qui ne travaillent pas à plein temps sont priés de faire rajouter leurs horaires de travail.

Veillez agréer, chers parents, l'expression de nos meilleures salutations.

Sandy NICOLAY

Responsable du Service d'éducation et d'accueil « Aerenzdallgemeng »

1. Renouvellement de la fiche d'inscription

Pièces à joindre :

Obligatoire:

- Remplir et signer la fiche de renouvellement
- Certificat(s) de travail
- Annexe 1 ou Annexe 2, avec l'horaire prévu pour la rentrée 2025/2026
- Signaler tous les changements : contrats de travail, situation congé parental, congé maternité etc..

Extrait du règlement d'ordre interne 2025/2026 :

*Tout changement des données personnelles est à **notifier par écrit** au responsable du SEAS.*

Les changements suivants sont à notifier:

- *l'adresse en cas de déménagement,*
- *le numéro de téléphone,*
- *la situation professionnelle (heures de travail par semaine), congé parental, congé maternité,*
- *l'état de santé de l'enfant,*
- *le changement du compte bancaire,*
- *etc.*

Le SEAS s'engage à faire le changement de vos données dans les meilleurs délais.

Et relire le règlement d'ordre interne 2025-2026

Disponible à la Maison Relais ou visible sur le site internet,
www.aerenzdall.lu, ou accessible via le QR-code ☺



2. Nouvelle inscription

- Fiche d'inscription remplie
- Certificats de travail** des personnes investies du droit d'éducation attestant que vous occupez un emploi salarié et indiquant les heures de travail hebdomadaires ou attestation d'une inscription à l'ADEM.
- Copie de la carte de sécurité sociale** de l'enfant. (**Informations importantes**)
- Copie de la carte de vaccination** de l'enfant. Les représentants légaux sont responsables que la copie de la carte de vaccination soit à jour. La Croix-Rouge luxembourgeoise ne fait pas de contrôle des vaccins. La collecte de cette donnée est ordonnée par la Division de l'inspection sanitaire du Ministère de la santé. (**Informations importantes**)
- Horaire** (**Annexe 1 ou 2**)

Ajouter les documents suivants, si votre enfant a une allergie :

- Le cas échéant un **certificat médical** attestant les allergies et/ou les intolérances.
- Pour les enfants à besoins de santé spécifiques le **Projet d'accueil individualisé** et le **Plan d'Action d'Urgence**.

Autres..

- Ordre de domiciliation** dûment rempli et signé, pour les nouveaux inscrits ou si vos coordonnées bancaires ont changé. (**Annexe 7**)
- Le cas échéant **copie du jugement/référé de droit d'éducation**.
- Nous vous prions de remplir l'Autorisation pour la prise et/ou la publication d'images (photographies ou vidéos) et de la joindre au renouvellement de l'inscription. (**annexe 10**).
- Autorisations pour tierces personnes

Informations importantes

Une soirée d'information pour les parents est prévue **le jeudi 26 juin à 19 heures** pour tous les nouveaux arrivants des cycles 1 à 4. Des informations complémentaires seront transmises ultérieurement.

A partir de mi-août 2025, nous commencerons la phase d'adaptation de votre enfant dans notre structure.

Pour que votre enfant puisse commencer à fréquenter la Maison Relais, il devra participer à **3 rencontres obligatoires.**

Les rencontres visent à offrir aux enfants et aux parents l'opportunité de se familiariser avec notre équipe, de découvrir nos espaces et nos méthodes de travail, tout en favorisant des échanges et des interactions entre nous.

L'équipe va vous contacter pour planifier les rendez-vous concernant les adaptations.